

Pour diffusion immédiate

CNW – Code 001
Tous les médias et hebdomadaires

Plan d'action du gouvernement *Vers des régimes de retraite équitables et durables*

Québec, le 12 décembre 2013 – La ministre du Travail, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la Régie des rentes du Québec, M^{me} Agnès Maltais, a dévoilé le contenu et l'échéancier de son plan d'action sur l'avenir des régimes de retraite québécois.

« Ce plan réaliste établit un échéancier de travail précis pour assurer la pérennité des régimes de retraite au Québec. Nous avons choisi d'appuyer notre démarche sur la négociation tout en déterminant un processus et un échéancier de deux ans qui mèneront à des résultats. Le plan se déploiera à l'intérieur d'un exercice intense d'échanges et de négociations dans le respect de toutes les parties concernées. Ce sont les partenaires qui trouveront les solutions », a déclaré la ministre responsable de la Régie des rentes du Québec, M^{me} Agnès Maltais.

À cet effet, le gouvernement a énoncé quatre grandes orientations qui baliseront le processus, soit l'équité intergénérationnelle, la capacité de payer des contribuables, la protection des rentes des retraités et le principe de la vérité des coûts.

Restructuration des régimes à prestations déterminées

Le retour à la viabilité des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées est au cœur du plan d'action. Une restructuration est nécessaire.

Tout d'abord, pour faciliter la restructuration de ces régimes et l'encadrer, des **forums de travail** regroupant des représentants de la partie patronale et de la partie syndicale seront créés pour les secteurs municipal, universitaire et privé. Ces forums disposeront de quatre mois pour déterminer les ajustements nécessaires au financement des régimes de retraite, les balises qui guideront les négociations et le règlement éventuel des différends. Des représentants des jeunes et des retraités devront être associés aux pourparlers. Ils travailleront à partir des orientations et des positions gouvernementales.

La période proprement dite de **négociations** s'enclenchera par la suite. Elle sera d'une durée maximale de six mois. Si les employeurs et les participants n'arrivent pas à une entente à la fin de celle-ci, le processus prévoit l'application d'un mécanisme de **règlement des différends** en deux temps : d'abord, la nomination d'un conciliateur, sous la responsabilité du ministère du Travail, pour une période de six mois et ensuite, si nécessaire, l'intervention de la Commission des relations du travail, qui rendra une décision. Celle-ci fera appel à des spécialistes de la Régie des rentes du Québec afin de valider les propositions retenues.

« Nous instaurons un cadre et des outils qui permettront d'arriver à des ententes négociées en respectant l'équilibre existant dans les relations de travail. Ce plan d'action s'inscrit dans cette lignée. En associant les professionnels de la Commission des relations du travail et ceux de la Régie des rentes du Québec, nous misons sur la crédibilité et l'expertise de ces deux institutions qui ont la confiance des parties », a ajouté la ministre Agnès Maltais.

Deux projets de loi prévus en 2014

L'adoption d'un premier projet de loi, au printemps 2014, permettra la mise en place du processus de restructuration et donnera les pouvoirs nécessaires à la Commission des relations du travail et aux spécialistes de la Régie des rentes du Québec pour la réalisation de leur mandat.

Un second projet de loi, déposé à l'automne 2014, établira les nouvelles règles de financement déterminées par les trois forums et inclura également les recommandations plus techniques du rapport D'Amours qui ont fait l'objet d'un consensus en commission parlementaire.

Les positions gouvernementales et les recommandations du comité d'experts

Comme proposé par le comité d'experts, le gouvernement rendra obligatoire le partage des coûts, à parts égales, entre les employeurs et les participants actifs (50-50) pour les services futurs dans les régimes du secteur public.

Le gouvernement ira de l'avant avec une méthode de financement basée sur le concept de la capitalisation améliorée pour le secteur privé. Le forum du secteur privé aura à convenir des ajustements nécessaires à cette méthode. Pour le secteur public, le gouvernement conservera le modèle actuel basé sur la capitalisation, mais demandera toutefois aux forums universitaire et municipal de se pencher sur les moyens qui pourraient consolider cette méthode.

Rente longévité

En ce qui concerne la rente longévité proposée par le comité d'experts, sa mise sur pied nécessitera une analyse approfondie de concert avec les autres provinces et territoires et le gouvernement fédéral. Le gouvernement étudiera également la bonification du Régime de rentes du Québec.

Vous pouvez consulter le document explicatif à l'adresse suivante :

http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/publications/reforme_regimes/Pages/regimes_equitables.aspx.

– 30 –

Source :

Mélanie Harvey
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de l'Emploi
et de la Solidarité sociale, ministre du
Travail et ministre responsable de la
Condition féminine
Téléphone : 418 643-4810

Information :

Pierre Turgeon
Porte-parole
Régie des rentes du Québec
Téléphone : 418 657-8716, poste 3439
Cellulaire : 418 572-4327
pierre.turgeon@rrq.gouv.qc.ca

La solidarité :
**UNE RICHESSE
POUR LE QUÉBEC**

PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT

Vers des régimes de retraite équitables et durables

Mot de la ministre

La société québécoise fait face à un enjeu majeur, soit la situation financière difficile des régimes de retraite. Cet enjeu touche toute la population : les travailleurs d'aujourd'hui et de demain, les employeurs, les contribuables et les retraités actuels.

En avril 2013, monsieur Alban D'Amours, à titre de président d'un comité d'experts, déposait un rapport fort attendu sur l'avenir du système de retraite québécois. Ce rapport, qui formulait 21 recommandations, a donné lieu à des consultations particulières et à des auditions publiques.

Le portrait de la situation de la retraite dressé par le comité a fait consensus parmi tous les intervenants : le *statu quo* n'est pas une option. C'est pourquoi le gouvernement s'est doté d'un plan d'action afin de corriger et de redresser la situation des régimes de retraite dans les meilleurs délais.

La complexité du sujet et le sérieux de la situation demandent cependant une attention particulière. Comme les répercussions des modifications envisagées seront déterminantes et concerneront plusieurs acteurs, la réforme que le gouvernement met en branle doit associer les partenaires et reposer sur les négociations entre les parties.

L'échéancier de ce plan d'action est ambitieux, mais réaliste. Les délais imposés assureront une prise en charge rapide des solutions amenées par les partenaires, afin de permettre une véritable réforme du système de retraite québécois, pour un avenir meilleur de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.



Agnès Maltais

Décembre 2013



UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Québec 

Les orientations gouvernementales

Équité intergénérationnelle

L'équité entre les générations doit être au cœur des préoccupations.

Situation des retraités

Les rentes des retraités doivent être protégées.

Vérité des coûts

Il faut s'appuyer sur la vérité des coûts afin d'assurer la pérennité des régimes de retraite.

Capacité de payer du contribuable

Il faut diminuer l'incidence, chez le contribuable, des déficits actuels des régimes de retraite du secteur public.

Les positions du gouvernement

Rente longévité

La proposition d'une rente longévité, visant à offrir à tous les travailleurs québécois une rente à prestations déterminées dès 75 ans, sera discutée lors des rencontres fédérales, provinciales et territoriales sur la couverture des régimes publics de retraite. Le gouvernement étudiera également la bonification du Régime de rentes du Québec.

Financement des régimes de retraite

Le gouvernement croit que des solutions distinctes en matière de financement doivent être mises au point pour les régimes du secteur privé et ceux du secteur public :

- **Secteur privé** : la méthode de financement basée sur le concept de la capitalisation améliorée devrait être adoptée, mais ajustée.
- **Secteur public** : les règles actuelles de capitalisation doivent être maintenues, tout en consolidant cette méthode afin d'atteindre un meilleur équilibre de financement.

Partage des coûts d'un régime entre les employeurs et les participants actifs

Le gouvernement rendra obligatoire le partage des coûts, à parts égales, entre les employeurs et les participants actifs (50/50) pour les services futurs dans les régimes du secteur public.

Restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées

Une restructuration des régimes à prestations déterminées est nécessaire, tant pour les régimes issus du secteur public que pour ceux du secteur privé. De tels régimes sont basés sur une entente entre les employeurs et les participants, c'est pourquoi les négociations doivent primer.

Pour faciliter la restructuration de ces régimes et l'encadrer, le gouvernement prévoit un processus d'une durée totale de deux ans, qui débutera le 1^{er} janvier 2014. Ce processus est basé sur la participation de partenaires à trois forums, suivie d'une période de négociations d'une durée maximale de six mois. Si les employeurs et les participants n'arrivent pas à une entente à la fin de cette période, le processus prévoit l'application d'un mécanisme de règlement des différends en deux temps : d'abord, la nomination d'un conciliateur, sous la responsabilité du ministère du Travail, pour une autre période de six mois et ensuite, si nécessaire, l'intervention de la Commission des relations du travail (CRT) qui rendra une décision. Celle-ci fera appel à des spécialistes de la Régie des rentes du Québec afin de valider les propositions retenues.

Associer les partenaires : trois forums de travail

Trois forums de travail seront mis sur pied, regroupant des représentants de la partie patronale et de la partie syndicale. Leurs travaux s'échelonnent du 1^{er} janvier au 30 avril 2014.

Mandats des forums

1

Déterminer les mesures les plus efficaces à mettre en œuvre concernant les règles de financement des régimes de retraite à prestations déterminées.

2

Dans le cadre du processus de restructuration de ces régimes, proposer les paramètres servant à encadrer la négociation.

3

Établir les critères qui guideront les décisions de la Commission des relations du travail lorsqu'elle aura à solutionner les différends.

Les trois forums et leur composition

Chaque forum regroupe des intervenants du secteur concerné.

Secteur privé :

- Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), organisme qui regroupe les parties patronales et syndicales

Municipalités :

- Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Ville de Montréal
- Ville de Québec
- Représentants des principales associations syndicales du milieu municipal

Milieu universitaire :

- Représentants des universités et des principales associations syndicales du milieu universitaire :
 - École Polytechnique de Montréal
 - HEC Montréal
 - Réseau de l'Université du Québec
 - Université Bishop's
 - Université Concordia
 - Université de Montréal
 - Université de Sherbrooke
 - Université Laval
 - Université McGill

Chaque forum devra, dans le cadre de ses travaux, associer des représentants des retraités et des jeunes, par exemple du réseau de la **Fédération de l'âge d'or du Québec** (FADOQ) et **Force Jeunesse**, car leur participation permettra de traiter des enjeux intergénérationnels.

Deux projets de loi prévus en 2014

Afin de permettre la restructuration des régimes de retraite, le gouvernement déposera deux projets de loi qui devront être soumis à une consultation publique.

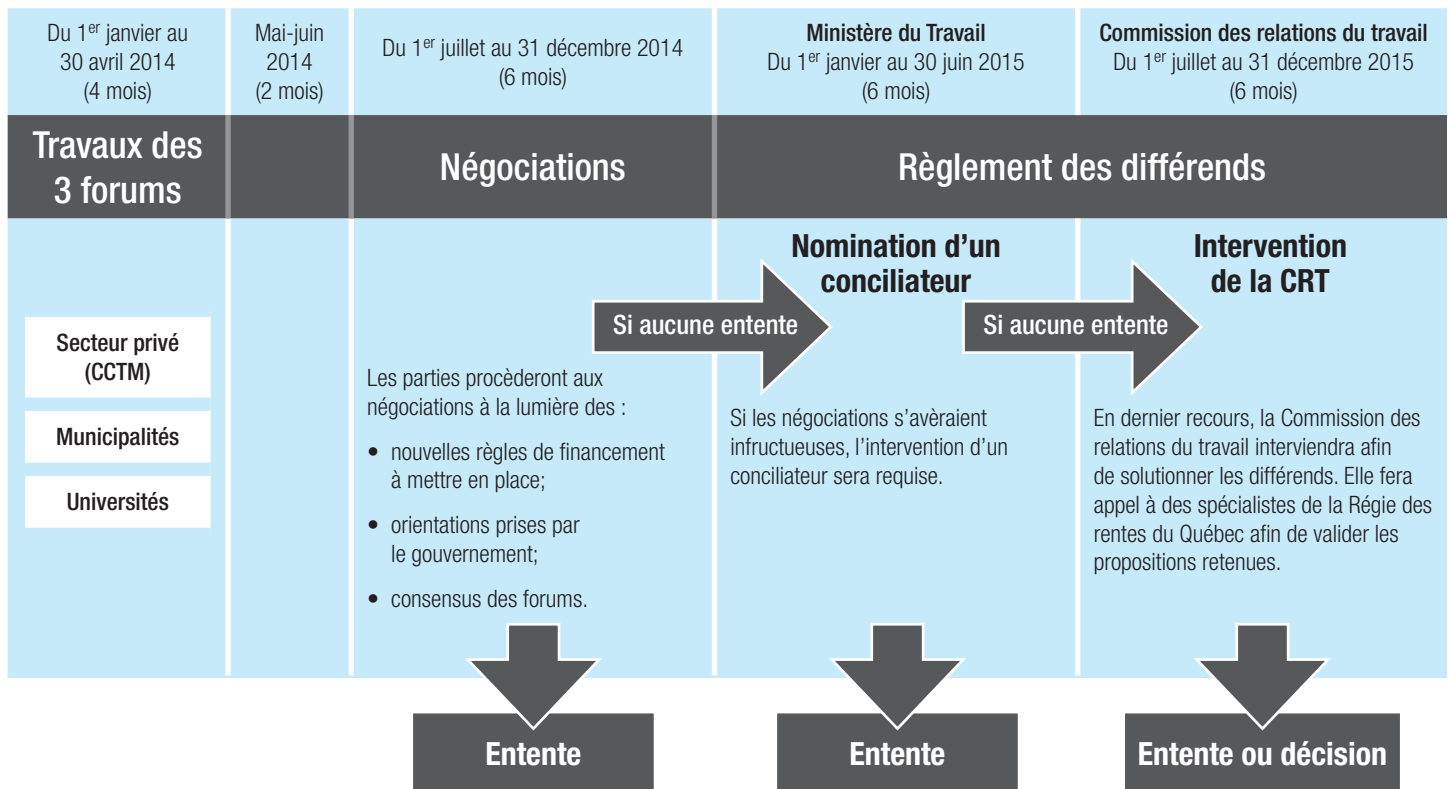
Un premier projet de loi (printemps 2014) déterminera entre autres :

- l'étendue de la période de restructuration;
- les paramètres encadrant le processus de règlement des différends;
- les critères guidant les décisions de la Commission des relations du travail lorsqu'elle aura à solutionner les différends.

Un deuxième projet de loi (automne 2014), basé sur les résultats des forums, portera notamment sur :

- les méthodes de financement des régimes de retraite à prestations déterminées;
- les autres recommandations du rapport du comité d'experts, liées au financement des régimes complémentaires de retraite.

Restructuration des régimes à prestations déterminées



La Régie des rentes du Québec validera les solutions proposées par les forums ainsi que les ententes.